



Délibérations du Conseil métropolitain

Séance du 06 avril 2018

OBJET : **SPORT ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS** - Participation à la 70ème édition du Critérium du Dauphiné 2018 - Convention tripartite avec "Critérium du Dauphiné Organisation" et la Ville de Grenoble pour l'accueil de l'étape du 08 juin 2018 au départ de Grenoble

Délibération n°

Rapporteur : Yannick BELLE

PROJET

Le rapporteur(e), Yannick BELLE
Donne lecture du rapport suivant,

OBJET : SPORT ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS - Participation à la 70^{ème} édition du Critérium du Dauphiné 2018 - Convention tripartite avec "Critérium du Dauphiné Organisation" et la Ville de Grenoble pour l'accueil de l'étape du 08 juin 2018 au départ de Grenoble

Exposé des motifs

Suite à la délibération relative au projet sportif métropolitain du 3 novembre 2016, la Métropole a entrepris l'élaboration d'une candidature à l'accueil du Tour de France.

A cette occasion, est apparue l'opportunité d'un partenariat avec la Communauté de Communes du Massif du Vercors, permettant, au-delà du confortement et du développement des coopérations interterritoriales, de valoriser une complémentarité distinctive entre ville et massif, elle-même complémentaire d'initiatives publiques témoignant d'une volonté forte de développement des pratiques cyclistes dans leur diversité.

Dans le même temps, l'année 2019 apparaît pertinente considérant le centenaire du maillot jaune, remis pour la première fois le 19 juillet 1919 à Grenoble.

Dans ce contexte, est également apparue l'opportunité, toujours dans le cadre d'un partenariat avec la Communauté de Communes du Massif du Vercors, de l'accueil du Critérium du Dauphiné en 2018, à l'occasion de sa 70^{ème} édition qui se déroulera du 3 au 10 juin, accueil susceptible de conforter la candidature à l'accueil du Tour de France en 2019. Ainsi, le territoire du Vercors accueillera une arrivée le 7 juin prochain, à Lans en Vercors, et le territoire métropolitain un départ le 8, à Grenoble.

La 70^{ème} édition du Critérium du Dauphiné se déroulera cette année du 02 au 10 juin 2018. Il s'agit d'un événement sportif de premier plan dont les retombées économiques notables (hôtellerie, restauration...) seront bénéfiques au rayonnement et à l'attractivité de notre métropole.

L'accueil de cet événement créé en 1947 à Grenoble et ancré historiquement dans notre territoire s'inscrit dans le « soutien à un événement sportif d'ampleur et de notoriété internationale organisé par un acteur national », tel que défini par la délibération en date du 24 mars 2017 définissant les critères d'intervention de Grenoble-Alpes Métropole en matière d'événementiel sportif.

Il importe de souligner que le partenariat mentionné précédemment a d'ores et déjà permis, à cette occasion, la répartition entre 17 hôtels de près de 700 nuitées pour les 21 équipes cyclistes et les équipes de l'organisateur, Critérium du Dauphiné Organisation (CDO). La société CDO est représentée dans cette opération par le Directeur Délégué d'Amaury Sport Organisation, M. Christian PRUDHOMME.

L'accueil sur le territoire métropolitain a vocation à se traduire au travers d'une convention entre CDO, la Métropole et la Ville de Grenoble supposant notamment une participation financière à hauteur de 30 000 euros TTC répartis à parité entre ces deux dernières.

Une convention tripartite, précisant les charges et conditions d'accueil de l'étape, est jointe à la présente délibération. La participation financière demandée par Critérium du Dauphiné Organisation s'entend en contrepartie des prestations apportées.

Dans ce cadre, il est proposé que Grenoble-Alpes Métropole participe financièrement à ce partenariat tripartite en versant à Critérium du Dauphiné Organisation un montant de 15 000 € TTC.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain

Vu l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le décret 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée «Grenoble-Alpes Métropole»

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 24 mars 2017, relative aux critères d'intervention de Grenoble-Alpes Métropole en matière d'événementiel sportif,

Après examen de la Commission Cohésion sociale du 16 mars 2018, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- approuve le soutien de Grenoble-Alpes Métropole à l'accueil de l'étape du 70^{ème} Critérium du Dauphiné Libéré du 08 juin 2018 au départ de Grenoble,
- attribue à ce titre un financement d'un montant de 15 000 € à Critérium du Dauphiné Organisation,
- autorise le Président à signer la convention correspondante, à intervenir entre Grenoble-Alpes Métropole, la Ville de Grenoble et Critérium du Dauphiné Organisation, ainsi que tout autre document relatif à ce dossier.